

**Assemblée générale**

Distr. générale  
10 février 2000  
Français  
Original: russe

---

**Cinquante-quatrième session**

Point 116 de l'ordre du jour

**Questions relatives aux droits de l'homme****Lettre datée du 9 février 2000, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration publiée le 29 janvier 2000 par la Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie à l'occasion du verdict de culpabilité rendu par la cour d'assises de Riga contre V. M. Kononov, ancien commandant d'un groupe de partisans ayant lutté contre le fascisme durant la Seconde Guerre mondiale (voir annexe), et vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 116 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
de la Fédération de Russie auprès  
de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) **S. Lavrov**

## Annexe

### **Déclaration publiée le 28 janvier 2000 par la Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie à l'occasion du verdict de culpabilité rendu par la cour d'assises de Riga contre V. M. Kononov, ancien commandant d'un groupe de partisans ayant lutté contre le fascisme durant la Seconde Guerre mondiale**

La cour d'assises de Riga a rendu le 21 janvier 2000 un verdict de culpabilité contre le colonel en retraite V. M. Kononov, combattant de la Seconde Guerre mondiale, âgé de 77 ans, héros de la guerre de partisans contre les troupes hitlériennes sur le territoire letton, reconnu coupable d'un crime visé par le paragraphe 3 de l'article 68 du Code pénal de la République de Lettonie, et condamné à six ans de privation de liberté. La cour a reconnu V. M. Kononov coupable d'avoir commandé un groupe de partisans qui, au cours d'une opération militaire en mai 1944 dans le village letton de Malye Baty (district de Ludza), a éliminé neuf habitants, prétendument des civils, qui étaient toutefois armés et collaboraient avec les troupes hitlériennes. V. M. Kononov a plaidé non coupable, car en tant que partisan, il combattait l'ennemi selon les lois du temps de guerre.

La Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie émet des doutes sérieux sur le bien-fondé du verdict rendu par la cour d'assises de Riga, qui a condamné V. M. Kononov, ancien combattant de la Grande guerre patriotique, à un emprisonnement de plusieurs années, essentiellement pour avoir combattu le fascisme. Les autorités lettones ont créé ainsi un précédent monstrueux, qui peut entraîner dans ce pays une série de procès contre les combattants de la Seconde Guerre mondiale ayant lutté avec les États de la coalition anti-hitlérienne et défendu le monde contre le fascisme.

Ayant achevé ce simulacre de procès contre V. M. Kononov, ancien combattant de la Grande guerre patriotique, les autorités lettones ne sont pas pressées d'entamer les poursuites contre le séide nazi K. Kaleis, membre pendant la guerre de l'escadron de bourreaux du fasciste letton V. Arais, rattaché aux auxiliaires lettons de la police de sécurité (SD) et qui a éliminé 30 000 civils.

La Douma d'État a adopté à plusieurs reprises des déclarations et des appels dénonçant les efforts criminels déployés par les autorités lettones pour réviser les principes du Tribunal de Nuremberg, honorés par la communauté internationale, autrement dit pour réviser l'issue de la Seconde Guerre mondiale et justifier le fascisme.

La Douma d'État a appelé plus d'une fois l'attention de la communauté internationale sur la réactivation en Lettonie de forces d'extrême droite profascistes, le nationalisme et le chauvinisme militants étant érigés en idéologie d'État. On voit bien aussi qu'il se forme en Lettonie un régime politique guidé par des idées de nationalisme et de chauvinisme extrêmes, quand on constate la réaction des autorités lettones à la déclaration consacrée par le Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie au simulacre de justice dont l'ancien combattant antifasciste V. M. Kononov a fait les frais en Lettonie.

La Douma d'État exige des autorités de la République de Lettonie qu'elles renoncent à toute tentative de réhabilitation du fascisme et du nationalisme militant, et les engage instamment à réviser au plus vite le procès de V. M. Kononov.

---